

Numéro de dossier : \_\_\_\_\_

Date de la demande : \_\_\_\_\_



# RENTREE ASSOCIATIVE 2026 – 2027

## Joindre impérativement un justificatif du quotient familial

(Dernier avis d'imposition et attestation récente de l'organisme de prestations familiales précisant le montant mensuel de celles-ci)

### Enfant bénéficiaire

Nom : ..... Date de naissance : .....

Prénom : .....

Adresse : ..... 31620 FRONTON

Téléphone : ..... - Courriel : .....@.....

L'Association .....  
.....

Représentée par M/Mme ..... Président(e)

Pour l'enfant : .....

Montant total de l'adhésion/cotisation/licence

**2025 - 2026** : ..... €

A FRONTON,  
Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2025

Signature et Cachet obligatoire de l'Association sportive

### Participation de la commune (50 € par enfant et par an)

*(Cadre réservé à l'administration)*

N° Allocataire CAF/MSA : ..... QF = .....

Les Données fournies sont destinées au CCAS de Fronton. Elles sont traitées sur la base du l'exécution du contrat à des fins d'inscription sur la liste d'attente des demandes de jardin familial. Elles seront conservées 2 ans. Vous avez le droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos Données, la limitation du Traitement, de vous opposer au Traitement ou de demander la portabilité des Données à caractère personnel vous concernant. Pour exercer vos droits ou pour toutes informations supplémentaires relatives aux Traitements de vos Données à caractère personnel, contactez le Délégué à la protection des données par courriel [dpo@mairie-fronton.fr](mailto:dpo@mairie-fronton.fr) ou à l'adresse postale suivante 1 Esplanade de Marcorelle 31620 FRONTON. Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



Ce coupon sera à retourner à l'Association au moment de votre paiement.

**Participation de la commune** *(cadre réservé à l'administration)*

Suite à la demande de votre « Pass'Sport » de .....

Le montant accordé du « Pass'Sport » est de **50 €**.

**(Directement versé par la Commune de Fronton à l'Association).**

**A FRONTON,**

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2025

**Signature de la Vice-Présidente du CCAS,**  
**Mme Boudard Pierron :**